Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Secteur Jeunesse - **Accueils Ados - 11 - 17 ans**

Annexe au Règlement Intérieur

Des activités multiples et encadrées sont proposées aux jeunes de **11 à 17 ans**, sur dossier préalable d'inscription : culture, sport, sorties, soirées à thèmes, toute l'année, sauf durant les vacances de Noël et la dernière quinzaine du mois d'août.

Points de repères : **Accueil Collectif de Mineurs et Structure Informations Jeunesse : Maison des Jeunes** à Carentan	
▪ **En période scolaire : accueil libre, sans réservation** ➢ Le mercredi : de 14h00 à 18h00 ➢ Le vendredi soir : de 17h30 à 21h30 ➢ Le samedi : de 14h00 à 18h00 Le Point Information Jeunesse (PIJ) : 12 à 29 ans ➢ Aux horaires d'animation, et sur rendez-vous, accès libre	➢ Activités/Sorties et soirées à thème ➢ Toutes les semaines Projets sur plusieurs séances
▪ **Animateurs de projets :** ➢ Le mardi, jeudi et le vendredi : Pépinière de projets de 12h30 à 16h30 (élèves des lycées) ➢ Le mercredi : de 14h00 à 18h00 ➢ Le vendredi soir : de 16h30 à 18h00 et 19h00 à 21h30 ➢ Le samedi : de 14h00 à 18h00	**Animations Hors Les Murs :** ▪ Communes de Carentan ▪ Picauville ▪ Chef du Pont ▪ Sainte-Mère-Eglise
▪ **En période de vacances :** **Sur inscription via le Portail-famille uniquement** ➢ Ouverte à chaque période, fermée à la période de Noël et dernière quinzaine d'août Des plaquettes d'information sont distribuées dans les collèges et lycées. Elles sont disponibles à la Maison des Jeunes, sur le site de la CCBDC, onglet jeunesse, et sur les réseaux sociaux.	**Des navettes d'aide à la mobilité sont organisées sur les communes de :** ▪ Picauville ▪ Chef du Pont ▪ Sainte-Mère-Eglise, ▪ Sainte-Marie du Mont

Tarifs :

➢ Une adhésion annuelle de 8€ dès la 1ère présence et, en fonction des activités (de 0 à 43 €).

Renseignements – Inscriptions – Accueil des familles :

☎ Service Enfance – Jeunesse Carentan les Marais : 8 rue Sivard de Beaulieu : **02.33.23.92.18**
Directeur de la Maison des Jeunes : jeunesse@ccbdc.fr

☎ Antenne France Services Sainte-Mère-Eglise : 6 rue Eisenhower : **02.33.21.71.30**

Documents téléchargeables sur le site de la CCBDC **: http://www.ccbdc.fr**

Annexe 1 – Jeunesse

- **Les règles de base :**

Pour permettre à chaque jeune de se sentir bien dans la structure et de mieux vivre ses moments au sein de l'accueil jeunes, il est important que chacun ait un comportement respectueux du cadre de vie pour le mieux vivre ensemble :

- Respect des personnes présentes dans le local,
- Respect et entretien des locaux,
- Respect et entretien du matériel mis à disposition,
- Respect de la réservation d'une activité.

Une tenue correcte est exigée.
La détention d'objets dangereux et/ou portant atteinte à la sécurité est interdite. Ils seront confisqués.
Les animaux ne sont pas admis.

A la première inscription du jeune, il est souhaité que le/les parent(s) ou le/les responsable(s) légal(aux) s'entretienne(ent) avec le directeur de la Maison des Jeunes.

- **L'alcool /le tabac :**

Les locaux d'accueil jeunes sont des lieux non-fumeurs (Décret N°2006-1386), le vapotage y est également proscrit.
La consommation d'alcool et/ou de substances illicites est interdite dans l'enceinte et à proximité directe des structures jeunesse.

- **Connexion internet :**

L'utilisation de l'espace informatique est en accès libre sur les temps d'accueil, cependant l'équipe d'animation se réserve le droit d'opérer des contrôles ponctuels.
Le secteur jeunesse ne peut garantir un contrôle permanent des sites visités de ce fait, sa responsabilité ne pourra être engagée.
L'accès aux réseaux sociaux se fera dans le cadre de la loi protégeant les mineurs.

- **Les sanctions :**

Les sanctions seront adaptées aux actes irrespectueux et resteront à valeur éducative de réparation pour le jeune.
Les parents en seront informés.

Pour tous compléments d'informations merci de vous référer au Règlement intérieur et règlement intérieur du Portail-Famille : documents téléchargeables sur le site de la CCBDC : https://www.ccbdc.fr